

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Décision n° 08-005 du 11 février 2008 du directeur général de l'EPRUS portant délégation de signature à Mme Bouveresse-Chopard (Christine)

NOR : SJSX0830325S

Le préfet, directeur général de l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires,

Vu la loi n° 2007-294 du 5 mars 2007 et le décret n° 2007-1273 du 27 août 2007 pris pour son application ;

Vu l'article R. 3135-9 du code de la santé publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 septembre 2007 par laquelle le directeur général est autorisé à recruter certains collaborateurs, dont la chef du pôle produits de santé ;

Vu le contrat du 18 décembre 2007 par lequel Mme Bouveresse-Chopard (Christine) est recrutée dans l'établissement,

Décide,

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Bouveresse-Chopard (Christine), chef du pôle produits de santé, à l'effet de signer les documents suivants :

- les actes préparatoires à la passation des marchés publics, contrats et conventions relevant de l'article L. 3135, alinéas 2 et 3 et de l'article R. 3135 paragraphe 6° et 7° ;
- les certifications de service fait pour tous les actes relevant du pôle produits de santé ;
- les engagements juridiques pris pour l'exécution d'accords-cadres relevant de l'article L. 3135 1^{er}, alinéas 2 et 3 et de l'article R. 3135 paragraphes 6° et 7° dans la limite de 15 000 € (quinze mille euros) ainsi que les engagements juridiques sans formalisme prévus par l'article 11 du code des marchés publics à l'exception des accord-cadres et commandes relatifs à l'acquisition de produits de santé.

Article 2

La présente décision, communiquée à l'agent comptable, sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

Fait à Paris, le 11 février 2008.

Le préfet,
B. BOUBÉ